Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
POLE ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

Affaire suivie par : Sandrine CORRIOL et Frédérique LATIL
Tél. : 04 92 30 37 76 ou 37 61
Fax : 04 92 30 37 30
Courriel : sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
frederique.latil@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 31 JUIL. 2017

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les responsables de services de l'Etat, des collectivités, d'établissements publics et responsables associatifs

OBJET : Formation du Réseau des tuteurs des volontaires en service civique.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine formation des tuteurs auprès des volontaires en service civique, organisée

Le mardi 19 septembre 2017
de 9h30 à 17h00
à la DDCSPP 04
Rue Pasteur
Salle Cousson
04000 DIGNE-LES-BAINS

Cette formation s'adresse aux futurs tuteurs, tuteurs débutants et tuteurs confirmés. Elle sera co-animée par la Ligue de l'enseignement et l'association Unicité.

Seront abordés le cadre réglementaire, le rôle et la posture du tuteur, les engagements de la structure, les échanges de pratiques sur l'accompagnement des volontaires, les procédures et les outils à mettre en œuvre dans les processus de suivi et d'évaluation.

En fonction de l'expérience des participants dans l'accompagnement (première expérience ou perfectionnement), **deux groupes seront constitués pour répondre au mieux aux préoccupations de chacun.**

Les tuteurs peuvent se faire accompagner le cas échéant d'un de leurs administrateurs. En cas d'indisponibilité de leur part, cette journée reste ouverte à un représentant de la structure qui pourra faire le lien avec le tuteur. La présence effective du tuteur désigné reste toutefois la solution la plus adaptée.

Je vous invite à y participer largement **(Inscription en ligne** http://www.tuteur-service-civique.fr/?typerubrique=1&rubriqueid=2&elementid=693.). Seuls les frais de déplacement seront à votre charge.

Toutes précisions complémentaires peuvent être obtenues auprès de mes services (*direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations*).

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Myriam GARCIA